

**Association Nationale de Prévention en
Alcoolologie et Addictologie**

**20 rue Saint Fiacre
75002 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017**

**8 rue Alfred de Vigny
25000 BESANCON
Tél 03 81 84 49 13**

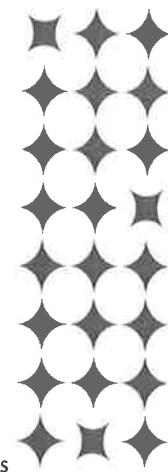
**4 rue des Bouvreuils
25110 BAUME LES DAMES
Tél : 03 81 84 49 00**

**43 rue Neuve
25500 MORTEAU
Tél 03 81 67 45 81**

**330 boulevard Jules Ferry
39000 LONS LE SAUNIER
Tél 03 84 24 09 12**

Association Nationale de Prévention en
Alcoologie et Addictologie

20 rue Saint Fiacre
75002 PARIS



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Méthodes d'établissement des comptes de l'ANPAA

Les notes « 2 – Consolidation des comptes de l'ANPAA » et « 3 – Règles et méthodes comptables » de l'annexe décrivent les méthodes retenues par l'Association pour l'établissement des comptes résultant de l'ensemble des données financières et comptables du siège, des directions régionales et des établissements de l'Association.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

Provision pour indemnités de retraites

La note « 6.1 – Provision pour indemnités de retraites (IDR) à payer » de l'annexe décrit la méthode et les hypothèses retenues par l'Association pour évaluer le montant des indemnités de fin de carrière des salariés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir par sondages les calculs effectués par l'Association.

Produits de tarification

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le rattachement à l'exercice des produits de tarification.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Besançon le 15 juin 2018

Pour COFIDES – L'AUDIT
Anne-Céline Cartier
Commissaire aux Comptes

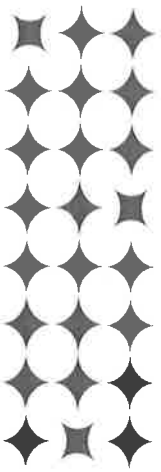


ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017			01/01/2016 au 31/12/2016
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	5 656	5 656		
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	964 268	634 930	329 338	77 458
Fonds commercial (1)	323		323	323
Autres immobilisations incorporelles	25 518		25 518	
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	1 448 673		1 448 673	1 403 729
Constructions	15 063 717	4 615 109	10 448 608	9 441 521
Installations techniques, matériels	850 695	704 143	146 552	168 813
Autres immobilisations corporelles	11 593 135	9 236 119	2 357 016	2 854 505
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	57 903		57 903	561 157
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	32 475		32 475	32 475
Prêts				427
Autres immobilisations financières	475 743		475 743	473 932
TOTAL (I)	30 518 106	15 195 958	15 322 148	15 014 340
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	89 648		89 648	100 236
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	1 454 406	64 122	1 390 284	1 298 692
Autres	3 577 955		3 577 955	3 247 213
Valeurs mobilières de placement	35 327 184		35 327 184	35 429 930
Disponibilités	14 361 684		14 361 684	10 185 230
Charges constatées d'avance (3)	625 193		625 193	673 535
TOTAL (III)	55 436 071	64 122	55 371 949	50 934 837
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	85 954 177	15 260 080	70 694 098	65 949 177

(1) Dont droit au bail

323

323

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

ASSOCIATION BILAN PASSIF



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 865 013	1 865 013
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	22 203	22 203
Réserves réglementées		
Autres réserves	11 489 161	10 035 273
Report à nouveau	-572 827	-362 499
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	2 029 675	2 247 351
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	3 306 202	2 420 798
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	5 433 646	5 701 508
Provisions réglementées	12 237 617	12 244 858
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	35 810 689	34 174 504
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	1 218 914	1 125 749
Provisions pour charges	8 169 605	6 825 393
TOTAL (III)	9 388 519	7 951 142
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	9 626 314	8 984 410
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	9 626 314	8 984 410
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 540 728	779 180
Emprunts et dettes financières divers (3)	625	475
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 782 112	2 698 112
Dettes fiscales et sociales	9 854 521	9 726 855
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 386	69 968
Autres dettes	1 493 764	1 413 658
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	186 440	150 872
TOTAL (V)	15 868 576	14 839 121
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	70 694 098	65 949 177

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

15 868 576

14 839 121

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE) VAR.

Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	724 620	800 469	-75 849	-9,48
Production vendue (biens et services)	2 853 015	2 855 882	-2 867	-0,10
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	13 795 933	14 058 535	-262 602	-1,87
Reprises sur provisions, amorts, transferts de charges	1 150 480	597 033	553 447	92,70
Cotisations				
Autres produits (hors cotisations)	72 193 206	69 717 386	2 475 819	3,55
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	90 717 253	88 029 305	2 687 947	3,05
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises	2 788	4 185	-1 397	-33,39
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	16 731 377	16 286 425	444 952	2,73
Impôts, taxes et versements assimilés	3 480 762	4 631 175	-1 150 414	-24,84
Salaires et traitements	43 619 561	42 252 713	1 366 848	3,23
Charges sociales	20 365 731	19 732 121	633 610	3,21
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 535 114	1 547 070	-11 956	-0,77
sur immobilisations : dotations aux dépréciations	16 500		16 500	
sur actif circulant : dotations aux dépréciations	18 849	12 987	5 861	45,13
Dotations aux provisions	2 436 845	1 199 619	1 237 226	103,13
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	269 351	418 590	-149 239	-35,65
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	88 476 876	86 084 886	2 391 991	2,78
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	2 240 377	1 944 420	295 957	15,22
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	182	200	-18	-9,04
Autres intérêts et produits assimilés	2 752	3 607	-855	-23,71
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change		139	-139	-100,00
Produits nets sur cessions de VMP	407 214	282 143	125 071	44,33
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	410 147	286 088	124 059	43,36
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	27 819	26 538	1 281	4,83
Différences négatives de change	33	85	-53	-61,69
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	27 851	26 623	1 228	4,61
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	382 296	259 465	122 831	47,34

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE) VAR.



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	149 502	176 611	-27 109	-15,35
Sur opérations en capital	568 030	1 135 379	-567 349	-49,97
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	93 148	138 740	-45 593	-32,86
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	810 679	1 450 730	-640 051	-44,12
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	383 501	281 548	101 954	36,21
Sur opérations en capital	71 244	449 624	-378 380	-84,15
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	120 540	296 181	-175 642	-59,30
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	575 285	1 027 353	-452 069	-44,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	235 395	423 376	-187 982	-44,40
Impôts sur les bénéfices				
SOLDE INTERMÉDIAIRE	2 858 067	2 627 262	230 805	8,79
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉR.	2 217 652	2 059 977	157 675	7,65
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	3 046 044	2 439 887	606 157	24,84
TOTAL DES PRODUITS	94 155 732	91 826 100	2 329 631	2,54
TOTAL DES CHARGES	92 126 057	89 578 749	2 547 307	2,84
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	2 029 675	2 247 351	-217 676	-9,69
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS				
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES				
TOTAL	2 029 675	2 247 351	-217 676	-10
* Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier	70 428	69 990		
Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		354 551		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		375 782		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	235 395	423 376		

AUTRES INFORMATIONS

Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2017

Les notes composant la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'Association ANPAA pour l'exercice 2017 couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et qui se résumant de la manière suivante :

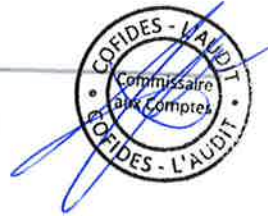
Total du Bilan	70 694 097,52
Total Produits	94 155 731,50
Total Charges	92 126 056,59
RESULTAT	2 029 674,91

Les comptes de l'ANPAA sont établis en EUROS et les informations chiffrées contenues dans la présente annexe sont également exprimées dans cette devise.

Depuis le 01/01/2005, l'ANPAA applique le plan comptable conforme au modèle prévu par les décrets et arrêtés concernant les établissements médico-sociaux. Parallèlement, une comptabilité analytique a été mise en place pour permettre :

- d'une part de ventiler les produits et les charges selon la nomenclature par « Groupes fonctionnels » utilisée par les tiers financeurs ;
- d'autre part de déterminer les résultats de chacune des activités développées à l'intérieur de deux pôles analytiques « Prévention » et « Médico-social ».

AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

1 * Faits marquants de l'exercice

➤ Evolution du périmètre ANPAA

L'ANPAA a développé son activité dans le soin résidentiel via les appartements de coordination thérapeutique. Elle a remporté en 2017 : 2 appels à projet soit le développement de 25 places d'ACT en 2017-2018.

➤ Contestation d'arrêtés de tarification

En 2017, l'ANPAA a réalisé neuf recours contentieux devant les Tribunaux Interrégionaux de la Tarification Sanitaire et Sociale et seize devant la Cour Nationale de la Tarification Sanitaire et Sociale liés au surcoût engendré par l'application à 100 % de la grille indiciaire pour les médecins reconnus spécialistes.

➤ Externalisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite (Provisions IDR)

Pour rappel, le Conseil d'administration en date du 12 décembre 2015 avait décidé d'externaliser partiellement les provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Le contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA avait été doté à hauteur de 2.165.918 €, couvrant les provisions pour indemnités de départ à la retraite pour les salariés ayant plus de 59 ans au 31 décembre 2015.

La somme de 2.165.918 € avait été inscrite en charges d'exploitation sur le poste d'assurance, en même temps qu'une reprise de provision pour le même montant avait été réalisée. De fait, le versement sur le contrat d'assurance n'avait aucun impact sur le résultat de l'exercice.

Il n'a été procédé sur l'exercice 2017 à aucune externalisation de montant complémentaire. Par ailleurs, il n'a été procédé, sur les départs en retraite effectivement constatés sur l'exercice 2017, à aucun rapatriement d'argent depuis le fonds AXA

Pour information, les provisions pour indemnité de départ à la retraite sont calculées sur la base de probabilités (table de mortalité, rotation du personnel, taux d'indexation et d'inflation) répondant aux règles comptables en vigueur (cf. § 6.1 ci-après) et par conséquent elles ne correspondent pas au montant de l'indemnité de départ à la retraite qui sera réellement versée au salarié.

2 * La consolidation des comptes de l'ANPAA

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie – ANPAA, régie par les dispositions de la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, comprend outre son Siège social à Paris, des directions régionales et des établissements qui tiennent une comptabilité conformément aux procédures arrêtées par le Siège national. Les comptes de l'ANPAA résultent de la consolidation de l'ensemble des données financières et comptables du siège, des directions régionales et des établissements de l'Association.

2.1 Méthodes de consolidation

Les principales étapes de la procédure de consolidation des comptes pour tous les établissements et directions régionales entrant dans le cadre juridique de l'Association sont :

- a) tenir leur comptabilité depuis le 01/01/2013 sur le logiciel COMPTA-FIRST accessible par Internet, sur la base d'un plan comptable et d'un plan analytique uniques.
- b) faire réviser obligatoirement leurs comptes annuels par un Cabinet d'Expertise comptable habilité à "attester" lesdits comptes, et dont la mission¹ de contrôle doit notamment avoir pour objet :
 - ◇ de s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes tenus ;
 - ◇ de vérifier que les procédures ANPAA sont correctement respectées, notamment pour ce qui concerne l'application du plan comptable, de procéder par sondages au contrôle des imputations comptables et de s'assurer que les principales dépenses de gestion sont régulièrement justifiées;
 - ◇ d'établir, sous leur responsabilité, un "Dossier de consolidation" dans lequel doivent être explicitées toutes les réserves éventuelles sur la sincérité ou la régularité des comptes à intégrer dans la consolidation.
- c) tous les mouvements "internes" réalisés au cours de l'exercice entre plusieurs directions régionales et/ou établissements entrant dans le périmètre de la consolidation doivent être enregistrés, par chacune d'eux, dans des comptes intitulés "Comptes de liaisons", afin de pouvoir ensuite être neutralisés en consolidation.
- d) les écritures d'élimination des mouvements de "liaisons" internes sont enregistrées dans un dossier comptable spécifique (Ajustement de consolidation) qui regroupe également les mouvements correctifs de certains comptes (stocks, comptes à régulariser débiteurs) et notamment les retraitements des amortissements concernant les constructions immobilisées.

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2017 par l'ANPAA regroupent les données des **113 dossiers comptables** tenus par :

- ◆ le Siège national ;
- ◆ 22 directions régionales

¹ « **Mission d'examen limité des comptes annuels** » telle qu'elle est définie par l'Ordre des Experts comptables (Arrêté ministériel du 20/06/2011 - Norme professionnelle NP 2400 applicable depuis 2012)

- ◆ **86 établissements** gérant des ESMS ou des activités de Prévention, des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), des Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD), des Appartements de coordination thérapeutique (ACT), et depuis 2013 des Maisons des Adolescents (MDA) ;
- ◆ l'unité 99.94 « **Pool CITS** » créée sur l'exercice 2017 pour isoler la gestion du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires, la déclaration et le règlement de la taxe sur salaires étant centralisés au Siège National ; à ce titre, face au crédit d'impôt comptabilisé au titre de l'exercice 2017 a été dotée une provision pour charges de même valeur absolue, neutralisant l'impact en résultat ;
- ◆ l'unité 99.95 « **Pool Formation Interne** » créée depuis décembre 2006 pour isoler la gestion des fonds cotisés sur les rémunérations versées par chacune des directions régionales et établissements ANPAA pour couvrir les obligations en matière de formation professionnelle continue des salariés de l'Association ;
- ◆ L'unité 99.96 « **Pool Solidarité Investissement** » créée en 2004 avec pour objet de suivre l'utilisation des plus-values immobilières dégagées lors de cessions exceptionnelles de biens immobiliers ;
- ◆ L'unité 99.97 « **Pool Systèmes d'information** » créée en 2016 en tant que « Pool GI2A » pour isoler les opérations réalisées en lien avec l'édition du logiciel-métier GI2A ; le périmètre de ce Pool a été étendu sur l'exercice 2017 à toutes les opérations réalisées en lien avec la gestion des principaux logiciels (GI2A, ComptaFirst, Nibelis, etc.)
- ◆ l'unité 99.98 « **Pool de trésorerie** » constitué par l'ANPAA pour la gestion des avoirs détenus dans les comptes ouverts par les directions régionales et les établissements auprès de la banque Crédit Coopératif qui opère une consolidation des trésoreries.

2.2 Neutralisation des « comptes de liaison »

Comme rappelé ci-dessus, tous les mouvements intervenus entre plusieurs directions régionales et/ou établissements entrant dans le périmètre de la consolidation doivent être enregistrés dans des "comptes de liaison" afin de pouvoir ensuite être éliminés. La neutralisation des comptes de liaison n'a toutefois pas pu être totalement réalisée et les différences peu significatives relevées lors de la consolidation ont été traitées selon la règle traditionnellement retenue, à savoir :

- ◇ Ecart « liaisons bilan » rapporté au débit du compte « débiteurs divers »
- ◇ Ecart « liaisons gestion » rapporté au crédit du compte « recettes diverses »

2.3 Ajustements de consolidation

Afin de préserver les résultats attestés de chacun des établissements et directions régionales entrant dans le périmètre de consolidation, certains ajustements sont constatés de façon globale en consolidation et apparaissent, de ce fait, isolés dans un dossier comptable particulier « OD de consolidation ». Ces régularisations trouvent leur origine dans les ajustements relatifs au traitement de l'amortissement des constructions immobilisées sur une durée homogène de 40 ans [cf. § 3.2 (a) et (b)].

AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Dans les résultats consolidés au 31 décembre 2017, ces ajustements se résument comme suit :

Poste (en euros)	Charges	Produits	NET	Rappel N-1
Ajustement amortissements constructions	-112 549		112 549	124 171
Ajustement prise en charge opérations intragroupes	-23 654		23 654	41 346

3 * Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de l'ANPAA arrêtés au 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles du plan comptable, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

Toutefois, pour des raisons historiques ou pour tenir compte des demandes présentées par certains organismes accordant leur financement, des **dérogations aux principes comptables généralement admis** sont appliquées par certains établissements et directions régionales, et consistent principalement :

- ◇ à comptabiliser directement dans les « capitaux permanents » des éléments du compte de résultat dont le fait générateur concerne les exercices antérieurs ;
- ◇ à enregistrer parmi les charges de l'exercice, dans des comptes de dotations, des montants affectés à la constitution d'une « Réserve de trésorerie ».

Ces mouvements sont clairement identifiés dans la présentation du compte de résultat consolidé et sont également isolés dans la note n°5 de l'annexe qui retrace l'évolution des capitaux permanents (fonds associatifs).

Ces principes comptables dérogatoires ne modifient toutefois pas le montant des « capitaux permanents » dans le bilan de l'ANPAA

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3.1 - Changement dans les méthodes comptables

Aucun changement dans les méthodes comptables n'est à signaler sur les comptes clos au 31 décembre 2017

3.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur prix de revient d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la base des durées d'utilisation des biens définies comme suit :

- Frais d'établissement 1 à 3 ans
- Logiciels informatiques..... 1 à 3 ans
- Droit au bail..... 1 à 3 ans (1 an en consolidation)
- Terrains non amortis
- Constructions : immeubles non décomposés . 40 ans (a)

AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

- immeubles décomposés selon détail ci-dessous (b)
- Matériels & équipements techniques 4 à 5 ans
- AAI divers 6 à 10 ans
- Véhicules 4 à 5 ans (neuf) et 3 à 4 ans (occasion)
- Matériel de bureau 4 à 5 ans
- Matériel informatique 3 à 4 ans
- Mobilier de bureau 5 à 10 ans

Les biens d'une valeur unitaire inférieure à 500 € peuvent être comptabilisés directement en compte de charges (60 623 000 : Petits matériels & équipements)

(a) Amortissement financier des immeubles : les immeubles financés par des emprunts auprès du pool de trésorerie ANPAA ou auprès d'un établissement financier sont le plus souvent, en accord avec les tiers financeurs, amortis sur la durée de l'emprunt (ou sur une durée très proche) afin que l'amortissement annuel permette également de couvrir les remboursements en capital. La régularisation des amortissements est effectuée en consolidation depuis décembre 2006 afin que tous les immeubles détenus par l'association soient amortis sur une durée de **40 ans**.

(b) Pour les immeubles susceptibles d'être décomposés, les amortissements sont constatés sur les durées suivantes :

- Terrain : non amorti mais à évaluer et à isoler dans le compte correspondant.
- Structure et ouvrages assimilés 40 ans avec possibilité d'isoler le cas échéant :
 - Electricité 25 ans
 - Plomberie/sanitaire 25 ans
 - Ascenseurs 15 ans
- Menuiseries extérieures 25 ans
- Chauffage collectif 25 ans
- Chauffage individuel 15 ans
- Etanchéité 15 ans
- Ravalement avec amélioration 15 ans

3.3 - Immobilisations financières

Les titres immobilisés, non cotés, sont évalués à leur prix de revient d'acquisition. Ils représentent essentiellement la contre-valeur des souscriptions de parts dans le capital du Crédit Coopératif, exigées par cette banque à l'occasion de l'octroi de financements.

Les créances immobilisées sont représentées par des dépôts de garantie ou des avances sur consommations, ainsi que par des prêts au personnel.

AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

3.4 - Créances et Dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées pour faire face au risque de non recouvrement total ou partiel des créances douteuses ou aléatoires : ces provisions figurent :

- soit dans les provisions pour dépréciation, en actif soustractif au bilan ;
- soit au passif parmi les « provisions pour risques ».

Les éventuelles créances ou dettes libellées en devises étrangères doivent être valorisées au cours du jour de clôture de l'exercice.

3.5 - Valeurs mobilières de placement

Tous les placements de l'association sont gérés par le « Pool de Trésorerie » et sont principalement constitués par des parts dans des Fonds communs de placement, des billets de trésorerie à échéance ou des contrats de capitalisation. Les parts de FCP se trouvent valorisées au bilan à leur **cours à la date de clôture des comptes**. La gestion des résultats du pool est traitée chaque trimestre civil et le résultat net trimestriel est réparti entre les directions régionales et établissements au prorata de leurs nombres débiteurs / créditeurs du trimestre. Toutefois, la banque n'étant pas en mesure de communiquer à l'ANPAA les éléments du quatrième trimestre de l'année civile dans les délais d'arrêté des comptes consolidés, les résultats de gestion du Pool sont enregistrés avec un trimestre de décalage, raison pour laquelle les plus-values résultant des cessions réalisées durant le quatrième trimestre ainsi que les plus-values latentes dégagées sur le portefeuille au 31 décembre figurent au passif du bilan parmi les « produits perçus d'avance ».

3.6 - Disponibilités : banques, chèques postaux, caisses

Tous les avoirs détenus par l'association dans des établissements financiers sont regroupés et une compensation est opérée pour chaque établissement financier entre les soldes débiteurs et les soldes créditeurs, les seconds étant isolés au passif du bilan.

3.7 – Réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé

A l'occasion des cessions de biens immobiliers notamment, les plus-values dégagées sont constatées en résultat exceptionnel, conformément aux règles comptables. En parallèle, une dotation exceptionnelle réglementée est constatée dans ce compte de réserves à concurrence du montant de la plus-value, ce qui revient à neutraliser cette dernière dans le résultat exceptionnel de l'exercice.

Cette réserve est destinée à financer les nouveaux projets d'investissements immobiliers.

Les montants constatés depuis 2004 dans ce compte s'élève à la clôture de l'exercice à 7 307 765 €.

AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

4 * Mouvements des comptes immobilisations et amortissements

4.1 – Mouvements des comptes immobilisations brutes

Poste	Valeurs brutes				31/12/2017
	01/01/2017	Entrées	Sorties	Autres mvts	
Frais d'établissement	5 656				5 656
Logiciels informatiques	695 101	18 192	-43 025	294 000	964 268
Autres immos incorporelles	323				323
Immobilisations en cours	0	172 518		-147 000	25 518
Avances & acomptes	0				0
Immos Incorporelles	701 080	190 710	-43 025	147 000	995 766
Terrains	1 403 729	44 944			1 448 673
Constructions	9 757 410	939 061		421 769	11 118 241
AAI sur constructions	3 793 810	153 422	-1 756		3 945 476
Matériel & Equipements	847 884	33 603	-30 791		850 695
AAI divers	5 048 678	120 357	-216 556	80 190	5 032 670
Véhicules	1 744 059	53 638	-108 726		1 688 970
Matériel de bureau	735 737	22 343	-74 241	1 614	685 454
Matériel informatique	2 178 922	166 429	-149 882	-1 614	2 193 854
Mobilier de bureau	2 024 399	36 769	-68 980		1 992 188
Immobilisations en cours	561 157	145 705		-648 960	57 903
Avances & acomptes	0				0
Immos Corporelles	28 095 784	1 716 270	-650 932	-147 000	29 014 123
Titres immobilisés	32 475				32 475
Prêts	427		-427		0
Dépôts & cautionnements	471 524	14 481	-12 670		473 335
Autres immos financières	2 408				2 408
Immos Financières	506 834	14 481	-13 097	0	508 218
IMMOBILISATIONS BRUTES	29 303 698	1 921 461	-707 053	0	30 518 106

Le poste « Autres mouvements » est composé de reclassements internes (compte à compte)

AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

4.2 – Mouvements des comptes d'amortissements

Poste	Amortissements				31/12/2017
	01/01/2017	Dotations	Reprises	Autres mvts	
Frais d'établissement	5 656				5 656
Logiciels informatiques	617 642	60 312	-43 025		634 930
Autres immos incorporelles	0				0
Immobilisations en cours	0				0
Avances & acomptes	0				0
Immos Incorporelles	623 298	60 312	-43 025	0	640 586
Terrains	0				0
Constructions	2 095 988	267 929			2 363 917
AAI sur constructions	2 013 712	223 791	-688	-21 023	2 215 792
Matériel & Equipements	679 071	55 757	-31 368	684	704 143
AAI divers	3 456 411	400 695	-71 922		3 785 184
Véhicules	1 136 964	220 548	-105 463		1 252 049
Matériel de bureau	669 451	37 952	-170 558	1 614	538 459
Matériel informatique	1 857 423	178 109	-140 956	510	1 895 086
Mobilier de bureau	1 757 041	89 859	-80 875	-685	1 765 341
Immobilisations en cours	0				0
Avances & acomptes	0				0
Immos Corporelles	13 666 060	1 474 640	-601 830	-18 900	14 519 972
Titres immobilisés	0				0
Prêts	0				0
Dépôts & cautionnements	0				0
Autres immos financières	0				0
Immos Financières	0	0	0	0	0
AMORTISSEMENTS	14 289 358	1 534 952	-644 854	-18 900	15 160 558

Le poste « Autres mouvements » est composé de reclassements internes

AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

5 * Evolution des capitaux permanents

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements enregistrés durant l'exercice sur les différents postes de la rubrique « capitaux permanents » (fonds associatifs).

POSTE	31/12/2016	Affectation Résultat N-1	Mvts sur Subv d'invest	Dotations & Reprises	Autres mouvements	31/12/2017
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 865 013					1 865 013
Réserves statutaires et contractuelles	22 203					22 203
Autres réserves	10 035 273	370 134		-15 206	1 098 960	11 489 161
Report à nouveau	-362 499	717 706		2 100	-930 134	-572 827
Fonds associatifs avec droit de reprise	2 420 798	1 159 512	-33 400		-240 708	3 306 202
Résultat net de l'exercice	2 247 351	-2 247 351	0	0	2 029 675	2 029 675
Subventions d'investissement s/BNR	5 701 508		240 783	-518 541	9 896	5 433 646
Provisions réglementées	12 244 858			-7 241		12 237 617
FONDS ASSOCIATIFS	34 174 504	0	207 383	-538 887	1 967 689	35 810 689

Le poste Autres mouvements est essentiellement composé :

- des affectations des résultats N-2 et antérieurs qui ont fait l'objet d'une validation et affectation par les tiers financeurs
- de reclassements de poste à poste

AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

6 * Mouvements des provisions & fonds dédiés

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice sur les comptes de provisions pour risques et charges, fonds dédiés et provisions pour dépréciation des éléments d'actif se résument comme suit :

POSTE	31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2017
Provisions Indemnité Départ Retraite	5 434 823	584 517	-630 252	-12 771	5 376 317
Provisions grosses réparations	278 389	123 307	-7 079		394 616
Autres provisions pour risques	1 125 749	307 196	-293 909	79 878	1 218 914
Autres provisions pour charges	1 112 181	1 469 801	-183 311		2 398 671
Provisions pour risques et charges	7 951 142	2 484 820	-1 114 550	67 107	9 388 519
Fonds dédiés Prévention	2 544 416	1 399 112	-1 282 887	-15 000	2 645 640
Fonds dédiés Médico-Social	6 439 994	1 646 933	-934 765	-171 488	6 980 673
Fonds dédiés	8 984 410	3 046 044	-2 217 652	-186 488	9 626 314
PROVISIONS & FONDS DEDIES - PASSIF	16 935 552	5 530 864	-3 332 202	-119 381	19 014 832
Provisions sur immobilisations	0	16 500		18 900	35 400
Provisions sur créances	53 992	18 849	-8 718		64 122
Provisions sur VMP	0				0
PROVISIONS - ACTIF	53 992	35 349	-8 718	18 900	99 522

Le poste Autres mouvements est essentiellement composé de reclassements internes

6.1 - Provisions pour indemnités de retraites (IDR) à payer

Depuis l'exercice 2006, l'ANPAA a décidé de généraliser la constitution de provision IDR pour l'ensemble des salariés présents au 31 décembre, selon la méthode préconisée par la norme IAS-19. Pour les calculs au 31 décembre 2017, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Age de départ à la retraite 65 ans
- Taux annuel d'évolution des salaires 1,60 %
- Taux de charges sociales et fiscales 58,54%
- Taux d'actualisation 3,25 %
- Table de « turn over »
- Table de mortalité (INED)

La valeur actuelle probable des indemnités de fin de carrière (VAP-IFC) est calculée sur la base des droits que les salariés auront acquis lorsqu'ils auront atteint l'âge de départ en retraite.

AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

La provision est déterminée au 31/12/N sur la base de la VAP-IFC, proportionnellement à l'ancienneté acquise par les salariés à cette date par rapport à l'ancienneté qu'ils auront à l'âge de leur départ en retraite.

Pour rappel, le Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2015 avait décidé d'externaliser partiellement les provisions pour départ à la retraite sur un contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA, à hauteur de 2 165 918 €.

Il n'a été procédé sur l'exercice 2017 à aucune externalisation de montant complémentaire. Par ailleurs, il n'a été procédé, sur les départs en retraite effectivement constatés sur l'exercice 2016, à aucun rapatriement d'argent depuis le fonds AXA

6.2 – Fonds dédiés sur subventions attribuées

Ces comptes enregistrent la quote-part des subventions attribuées pour financer des actions engagées avant le 31/12/2017 mais qui ne pourront être achevées qu'ultérieurement.

Durant l'exercice 2017, les postes « fonds dédiés » ont connu les évolutions indiquées ci-avant. (cf. tableau § 6).

A noter que dans certains cas particuliers, des fonds dédiés ont été réaffectés, à la demande des tiers financeurs, au poste « subventions d'équipement » ou « Réserves d'investissement » afin de permettre le financement d'investissements. Au compte de résultat, les produits d'exploitation enregistrent le montant net des reprises de fonds dédiés atténuées de ces réaffectations.

AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

7 * Etat des créances et dettes par échéance

POSTE	TOTAL 2017	< 1 an	> 1 an
Prêts			
Dépôts et cautionnements	473 335		473 335
Autres immos financières	34 883		34 883
Créances - Actif immobilisé	508 218		508 218
Tiers & comptes rattachés	1 454 406	1 454 406	
Personnel & comptes rattachés	121 931	121 931	
Organismes sociaux	130 255	130 255	
Etat - Impôts et taxes	843 532	843 532	
Comptes courants GCSMS	255 375	255 375	
Subventions & Produits à recevoir	2 209 807	2 209 807	
Débiteurs divers	106 704	106 704	
Charges constatées d'avance	625 193	625 193	
Créances - Actif circulant	5 747 203	5 747 203	
TOTAL CREANCES	6 255 421	5 747 203	508 218

POSTE	TOTAL 2017	< 1 an	> 1 an
Emprunts auprès etabl. de crédit	1 541 351	92 966	1 448 386
Dettes financières diverses			
Fournisseurs & comptes rattachés	2 782 112	2 782 112	
Personnel & comptes rattachés	3 996 335	3 996 335	
Organismes sociaux	5 524 111	5 524 111	
Etat - Impôts et taxes	334 075	334 075	
Dettes sur immobilisations	10 386	10 386	
Autres dettes	1 493 764	1 493 764	
Produits constatés d'avance	186 440	186 440	
TOTAL DETTES	15 868 575	14 420 189	1 448 386

AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

8 * Éléments imputables à un autre exercice.

8.1 - Produits constatés d'avance

POSTE	2017	2016
Exploitation	186 440	150 872
Financiers		
Exceptionnel		
Produits constatés d'avance	186 440	150 872

8.2 - Charges payées d'avance

POSTE	2017	2016
Exploitation	625 193	673 535
Financiers		
Exceptionnel		
Charges constatées d'avance	625 193	673 535

AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

9 * Produits à recevoir & charges à payer

POSTE	2017	2016
Immobilisations financières		
Tiers & comptes rattachés	304 564	253 793
Personnel & comptes rattachés	18 645	10 587
Organismes sociaux	130 207	164 655
Etat - Impôts et taxes		
Subventions à recevoir	1 818 311	2 208 214
Produits divers à recevoir	393 937	269 345
Disponibilités - Intérêts courus	810 727	641 033
Produits à recevoir	3 476 391	3 547 628

Emprunts - Intérêts courus	2 186	2 485
Fournisseurs & comptes rattachés	1 470 979	1 364 517
Provisions Congés payés & RTT	3 915 568	3 765 771
Charges sur provisions CP & RTT	2 246 756	2 168 251
Personnel - Autres	80 215	65 102
Organismes sociaux	2 468	31 542
Etat - Impôts et taxes	334 075	335 682
Charges diverses à payer	1 068 272	1 195 015
Charges à payer	9 120 518	8 928 365

AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

10 * Engagements hors bilan

10-1. Engagements en matière de pensions et retraites du personnel

Au 31/12/2017, les engagements IDR sont intégralement provisionnés (5 376 317 €) ou externalisés (2 165 918 €) dans les conditions décrites ci-dessus au paragraphe 6.1. L'engagement total représente 7 542 235 €.

10-2. Autres engagements donnés

Source : Informations transmises par les directions régionales et établissements dans les dossiers de consolidation.

POSTE (en euros)	2017	2016
Crédit-bail - loyers à échoir	76 133	73 576
Locations mobilières longue durée	1 079 499	947 317
Autres engagements donnés		
TOTAL Engagements donnés	1 155 632	1 020 893

10.3- Engagements reçus : Néant.

11 * Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants

La loi du 23 mai 2006 a introduit pour les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et qui reçoivent une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'un Collectivité territoriale supérieures à 50 000 € l'obligation de publier dans ses comptes financiers les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Au cours de l'exercice 2016, les trois plus hauts cadres dirigeants ont perçu :

(en euros)	Rémunérations brutes versées	Avantages en nature
Cadres dirigeants bénévoles	Néant	Néant
Cadres dirigeants salariés	243 290	Néant

AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

12 * Effectifs au 31 décembre

Effectifs présents au 31 décembre N et N-1

Effectifs	2017	2016	Var.
Contrats à durée indéterminée (CDI)	1 443	1 458	-15
Contrats à durée déterminée (CDD)	94	84	10
Contrats aidés (CAE, CAV, CIE, CUI-CAE)	6	8	-2
Contrats d'apprentissage	1	3	-2
Contrats de professionnalisation	2	1	1
TOTAL EFFECTIFS	1 546	1 554	-8